



La gestion des approvisionnements

La gestion des approvisionnements est un programme unique au Canada dans le cadre duquel les producteurs voient à produire la bonne quantité d'aliments en réponse aux besoins et aux attentes des consommateurs. Seuls cinq secteurs agricoles sont sujets à la gestion des approvisionnements : les oeufs, le lait, le dindon, le poulet et les oeufs d'incubation de poulet à chair (oeufs qui produisent les poussins).

La gestion des approvisionnements a été créée en réponse à la volatilité des marchés. Pour certains secteurs agricoles, le temps écoulé entre le moment où la demande change et celui où l'approvisionnement peut y répondre est parfois long. Une telle situation donne lieu à une instabilité des marchés qui, en retour, crée des fluctuations soudaines dans les prix que touchent les agriculteurs et ceux qui doivent déboursier les consommateurs. En collaboration avec les gouvernements fédéral et provinciaux, les producteurs canadiens ont donc élaboré des systèmes de commercialisation ordonnée, mieux connus sous le nom de programmes de gestion des approvisionnements.

L'industrie laitière a été la première à élaborer un programme national de gestion des approvisionnements. La gestion nationale globale des approvisionnements dans le secteur laitier est devenue réalité en 1970. Les producteurs d'oeufs ont été les premiers, dans le secteur avicole, à créer leur programme de gestion des approvisionnements et l'Office canadien de commercialisation des oeufs (l'OCCO) a vu le jour en 1972.

La gestion des approvisionnements donnera les résultats voulus uniquement via les offices de commercialisation. Ces offices, exploités au palier provincial, assurent que les producteurs produisent conformément à la demande des consommateurs aux paliers national et provincial. Ces efforts sont coordonnés et consolidés par des organismes nationaux, comme l'OCCO. Également, il existe des régies aux niveaux fédéral et provincial dont le travail consiste à surveiller celui des offices provinciaux et nationaux de commercialisation.

Gérer les approvisionnements

L'Office canadien de commercialisation des oeufs gère les approvisionnements en déterminant, une fois l'an, les besoins en matière d'oeufs. Les besoins nationaux sont ensuite partagés entre les provinces. Pour assurer que la demande soit comblée, les offices provinciaux émettent des contingents de production aux producteurs, après avoir tenu compte du nombre de producteurs plus petits qui produisent sans contingent.

L'OCCO est également responsable du mouvement interprovincial des oeufs, assurant que chaque région ait accès à un approvisionnement suffisant en oeufs et dans les calibres requis sur les marchés de la région en question. L'Office achète également des oeufs pour approvisionner les décoquilleurs du Canada qui transforment les oeufs sous forme liquide, congelée et en poudre à des fins d'utilisation dans les aliments et les produits pharmaceutiques.

La supervision de l'OCCO

Les offices avicoles nationaux, y compris l'OCCO, sont régis par le Conseil national des produits agricoles. Le Conseil est en quelque sorte un régisseur public qui voit à ce que les offices avicoles travaillent dans les meilleurs intérêts des consommateurs. Le Conseil doit approuver les besoins d'oeufs à l'échelle nationale ainsi que les redevances qui sont en fait des prélèvements qu'utilise l'OCCO pour ses promotions et ses opérations du marché.

Les producteurs plus petits ne versent pas de redevances. La taille de ces producteurs varie. Dans certaines provinces, un producteur peut avoir jusqu'à 99 poules avant de verser des redevances. Dans d'autres, il peut appartenir jusqu'à 500 poules pondeuses. Néanmoins, les programmes de l'OCCO sont profitables pour tous les producteurs, même ceux qui ne contribuent pas financièrement à l'endroit du programme de commercialisation.

Les prix

Les prix que touchent les agriculteurs sont reliés à ce qu'il en coûte pour produire les oeufs. Par conséquent, lorsqu'il y a baisse des coûts de production, il en est de même du prix qu'ils reçoivent. Cette épargne est ensuite retransmise aux classificateurs et détaillants qui contrôlent le prix que payent les consommateurs.

La ferme familiale

De nos jours, la gestion des approvisionnements contribue à l'expansion des régions rurales du Canada, assurant la survie des petites fermes familiales indépendantes dans toutes les régions du pays. Le propriétaire de ces fermes en est le gestionnaire et voit personnellement à la production sécuritaire d'une denrée alimentaire, tout en appliquant de bonnes pratiques d'élevage et saines pour l'environnement. Le propriétaire d'une ferme est capable de suivre les activités quotidiennes de son poulailler.

Par ailleurs, l'industrie des oeufs aux États-Unis est vaste et intégrée verticalement. Le troupeau national de poules pondeuses aux États-Unis compte environ 245 millions de têtes. Au Canada, il est d'environ 19 millions de poules. Une seule ferme de production d'oeufs aux États-Unis produit autant que l'ensemble de toutes les fermes ovocoles au Canada!

En l'absence d'un programme de gestion des approvisionnements, il est probable que la plupart du marché canadien des oeufs serait approvisionné par les États-Unis ou par les entreprises agro-commerciales intégrées verticalement.

Le droit international

Les programmes canadiens de gestion des approvisionnements actuels sont reconnus dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain. Aussi, l'Organisation mondiale du commerce reconnaît les tarifs frontaliers grâce auxquels l'OCCO est en mesure de connaître d'avance le niveau d'importations pour n'importe quelle année donnée. Il est nécessaire de posséder cette information pour établir de façon précise les besoins nationaux en matière de production d'oeufs. Ces tarifs frontaliers sont donc nécessaires à la gestion des approvisionnements.